


# REGLEMENT DU CONCOURS

- ✓ Rdv sur Facebook/BruellesFabriques
- ✓  notre page
- ✓ Réponds à une question patrimoine

Gagne 1 exemplaire de Estaminets & Cafés

@bruellesfabriques <http://www.bruellesfabriques.be>



Vlaanderen  
verbeelding wereld



## **RÈGLEMENT Concours « Estaminets et Cafés » Bruxelles Fabriques asbl du mardi 12/03/2019 au dimanche 31 mars 23h59 inclus.**

### **Article 1 : Organisation**

L'association Bruxelles Fabriques asbl organise un concours sur sa page facebook.com/BruxellesFabriques en vue de faire gagner un exemplaire de sa dernière publication « Estaminets et Cafés, histoires bruxelloises. »

Ce concours débute mardi 12/03/2019 et prend fin le dimanche 31 mars 23h59 inclus.

La personne gagnante sera celle qui sera sélectionnées de façon impartiale par un outil de tirage au sort parmi les personnes ayant souscrits aux deux conditions du concours : avoir « aimé » notre page Facebook et avoir répondu correctement à la question posée.

Ce concours n'est pas sponsorisé ou organisé par Facebook.

### **Article 2 : Dispositions générales**

Le concours photo est exclusivement régi par le présent règlement.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement, ainsi que de toutes les décisions qui seront prises par Bruxelles Fabriques asbl dans le cadre du concours.

Le présent règlement est disponible pour les participants sur le site internet de Bruxelles Fabriques asbl : <http://www.bruxellesfabriques.be>

Bruxelles Fabriques asbl peut apporter des modifications à ce règlement à tout moment en le signalant sur son site internet ou sur sa page Facebook/BruxellesFabriques.

Tout litige qui ne pourrait être réglé par le présent règlement, sera traité et tranché par Bruxelles Fabriques asbl et ne pourra en aucun cas être contesté par les participants. Ni le concours ni ce règlement ne feront l'objet d'un quelconque échange de courrier ou de toute autre communication.

### **Article 3 : Participation**

Toute personne physique, âgée de minimum 16 ans, disposant d'une adresse e-mail, peut participer à ce concours photo.

Les membres du personnel de tous les bureaux de Bruxelles Fabriques asbl, les membres du personnel et les collaborateurs qui sont impliqués dans l'organisation du concours, et

**Bruxellesfabriques asbl**

Rue de la colonne, 30 1080 Bruxelles  
<http://www.bruxellesfabriques.be>

tous les membres des familles (c.-à-d. les personnes habitant à la même adresse) de ces catégories exclues, ne peuvent pas participer à ce concours photo.

Le concours se déroule exclusivement sur la page Facebook de Bruxelles Fabriques [facebook.com/bruxellesfabriques](https://facebook.com/bruxellesfabriques). Toute autre forme de participation est exclue.

Le participant doit poster sa réponse sous le post Facebook prévu à cet effet sous forme de réaction.

La participation au concours n'est soumise à aucune obligation d'achat.

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois au concours. Si un même joueur participe plusieurs fois en utilisant différentes adresses e-mail, différentes identités ou de toute autre manière, il sera exclu du concours automatiquement et sans avertissement préalable.

La participation au concours peut à tout moment être refusée par l'organisateur, sans que celui-ci doive donner la moindre raison ou explication.

#### **Article 4 : Exclusion**

Les participants qui ne respecteraient pas le règlement du concours peuvent en être exclus sans avertissement ni explication. Toute tentative de fraude sera sanctionnée d'une exclusion immédiate. Les participants exclus n'entrent pas en considération pour un prix.

#### **Article 5 : Désignation des gagnants**

Le gagnant sera désigné au moyen d'un outil de tirage au sort parmi les personnes ayant aimé notre page Facebook et ayant répondu correctement à la question du concours.

#### **Article 6 : Prix et annonce**

Le prix à du concours est un exemplaire de la dernière publication de Bruxelles Fabriques asbl : « Estaminets et Cafés, Histoires Bruxelloises »

Le nom des gagnants sera annoncé sur la page Facebook de Bruxelles Fabriques asbl. Le gagnant sera invité à communiquer son adresse et adresse e-mail via un message privé sur Facebook.

Les gagnants seront annoncés le dimanche 07/04/2019.

Le gagnant sera exclusivement contacté via e-mail et disposera de 14 jours pour accepter ou refuser le prix. Si le joueur n'a pas répondu après 14 jours, l'association organisatrice partira du principe qu'il refuse le prix.

Dans ce cas, un nouveau gagnant sera désigné conformément aux critères mentionnés à l'article 5.

Les perdants ne seront pas avertis. Le prix offert et proposé doit être accepté tel qu'annoncé et ne peut pas être contesté. Il n'est pas échangeable en espèces ou contre tout autre avantage en nature, ni cessible à des tiers.

Le prix sera envoyé au gagnant. Si pour une raison ou une autre, le gagnant ne peut pas recevoir son prix aux conditions et dans les délais mentionnés dans le présent règlement, celui-ci sera considéré comme définitivement perdu et re attribué conformément à l'article 6 du présent règlement.

#### **Article 7 : Décharge**

**Bruxellesfabriques asbl**

Rue de la colonne, 30 1080 Bruxelles  
<http://www.bruxellesfabriques.be>

Chaque participant exonère totalement Bruxelles Fabriques asbl de tout dédommagement auquel Bruxelles Fabriques asbl pourrait être condamnée du fait de la violation de la législation en vigueur, notamment mais pas exclusivement, la législation relative à la protection de la vie privée, aux droits d'auteur, aux droits à l'image et aux autres droits intellectuels sur les photos publiées par le participant.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limitations de l'internet, notamment en ce qui concerne les prestations techniques, le risque d'interruptions et les risques inhérents à toute connexion et à tout transfert via l'internet, l'absence de sécurisation de certaines données contre d'éventuels détournements et les risques de hacking et d'infection par d'éventuels virus sur le réseau. Par conséquent, la responsabilité de Bruxelles Fabriques asbl ne pourra en aucun cas être invoquée pour, notamment mais pas exclusivement, les transmissions via l'internet, le mauvais fonctionnement de l'internet et/ou des logiciels utilisés, les conséquences de délits, de virus, de bugs, d'anomalies, de défaillances techniques, de quelque défaut que ce soit au niveau de la technique, du matériel, ou des logiciels, quelle qu'en soit la nature. La responsabilité de Bruxelles Fabriques asbl ne pourra pas non plus être invoquée en cas de dommage direct ou indirect résultant d'une interruption, de quelque dysfonctionnement que ce soit, de l'exclusion de participants ou de la fin du concours pour quelque raison que ce soit.

La connexion au Facebook de Bruxelles Fabriques asbl et la participation au concours relèvent de l'entière responsabilité des participants.

La responsabilité de Bruxelles Fabriques asbl ne pourra pas être engagée en cas de modification, d'écourtement ou d'annulation du présent concours en raison d'un cas de force majeure ou d'un motif indépendant de sa volonté.

Bruxelles Fabriques asbl se réserve en tout cas le droit d'écourter ou de prolonger la période du concours et de différer toute date annoncée. Aucune faute d'impression, d'orthographe, de frappe ou autre ne pourra faire l'objet d'une demande de dédommagement ou d'une quelconque obligation dans le chef de Bruxelles Fabriques asbl.

Bruxelles Fabriques asbl ne peut être tenue responsable d'éventuels dommages consécutifs à la participation au concours ou à l'octroi du prix, ou consécutifs à l'acceptation du prix.

En cas d'irrégularités, comme par exemple mais pas exclusivement, des fautes qui se produiraient sur la page Facebook de Bruxelles Fabriques asbl même, Bruxelles Fabriques asbl décidera souverainement de la façon dont le problème sera résolu et corrigé. La décision de Bruxelles Fabriques asbl ne pourra pas être contestée. Ni Bruxelles Fabriques asbl, ni le délégué de l'entreprise ne pourra être tenu responsable de la façon dont l'action sera traitée.

### **Article 8 : Vie privée**

Les informations et les données à caractère personnel qui seront collectées pour ce concours, seront exclusivement utilisées en interne dans le cadre du concours. Les données obtenues par Bruxelles Fabriques asbl ne seront pas communiquées à des tiers. En outre, ces données seront traitées conformément au Règlement général de protection des données

### **Article 9 : Droit et tribunaux compétents**

**Bruxellesfabriques asbl**

Rue de la colonne, 30 1080 Bruxelles  
<http://www.bruxellesfabriques.be>

Les relations entre Bruxelles Fabriques asbl et les participants sont régies par le droit belge. Tout litige entre Bruxelles Fabriques asbl et un participant concernant l'existence, l'interprétation, l'exécution et les conséquences du concours et du présent règlement relève de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.

**Bruxellesfabriques asbl**

Rue de la colonne, 30 1080 Bruxelles  
**<http://www.bruxellesfabriques.be>**

